



Conseil économique, social  
et environnemental régional

## **AVIS N° 2011-07**

**Du 16 juin 2011**

**relatif au compte administratif pour 2010**

**présenté au nom de la commission des Finances et du Plan**

**par M. Jacques MONIER**

CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

JEAN-CLAUDE BOUCHERAT

## LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

### VU :

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n°2004-758 du 29 Juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La délibération n° CR 02-05 du 31 Janvier 2005 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- L'autorisation accordée à la France, le 25 Octobre 2005, par le Conseil des ministres de l'Union européenne, d'appliquer, à compter de 2007, pour une durée de trois ans, des tarifs de TIPP différenciés au niveau régional ;
- Le rapport n°CR 139-09 sur le budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2010,
- Le rapport n°CR 64-11 sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2010

### ENTENDU :

- l'exposé de M. Jacques MONIER, rapporteur permanent sur le budget, au nom de la commission des Finances et du Plan du CESR ;

### CONSIDERANT :

#### **SUR LE CONTENU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

- que le compte administratif traduit, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire :
  - en matière de dépenses d'investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme, au cours des années antérieures, par la collectivité régionale,
  - en matière de dépenses de fonctionnement : les charges, en montants de crédits de paiement, que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce.
- que le compte administratif pour 2010 présenté par l'exécutif régional affiche des dépenses réelles de 4 441,627 M€, pour un budget<sup>1</sup> de 4 672,613 M€, soit des dépenses inférieures de 230,986 M€ à celles votées au budget, à comparer aux dépenses de 2009, soit 4 447,336 M€ [- 5,709 M€, soit - 1,3%] ;
- que les principales caractéristiques de l'exercice comptable 2010 peuvent être décrites comme il est dit ci-après.

---

<sup>1</sup> budget définitif (budget primitif + budget supplémentaire)

## LES RECETTES DITES « PERMANENTES »

Elles s'élèvent en 2010 à 3 816,553 M€, (hors intérêts courus non échus - ICNE) en baisse de 1,4% par rapport au compte 2009 (3 870,850 M€) et sont supérieures de 3,6 % (135,824 M€) au budget 2010 (3 682,729 M€).

Ces variations s'analysent, pour l'essentiel, comme suit :

- un produit de fiscalité régionale de 1 029,853 M€, à taux de fiscalité inchangés, soit 42,730 M€ de plus que le montant budgété et 1,6% de plus qu'en 2010 (1 013,583 M€). Le compte 2010 enregistre en la matière des recettes significativement supérieures aux prévisions budgétaires, soit 14,2 M€ de plus en fiscalité directe et 28,6 M€ de plus en produit de la taxe sur les cartes grises.
- des « autres recettes fiscales » (dont la TIPP, la contribution au développement de l'apprentissage, la redevance pour création de bureaux et le reversement de la taxe sur les bureaux – *ex FARIF*) de 1 292,463 M€, soit 52,102 M€ de plus (4,2%) qu'au budget 2010 et 40,040 M€ de plus (3,2%) qu'au compte 2009 (1 252,413 M€).

L'exercice 2010 se caractérise par des montants supérieurs aux prévisions de plus de 52 M€, en raison, notamment, de recettes largement supérieures aux dites prévisions sur la redevance pour création de bureaux (86,967 M€ au lieu de 55M€ budgétés, soit près de 32M€ de plus), situation dont le rapport de l'exécutif souligne le caractère aléatoire.

Ce supplément résulte aussi de mesures de compensation nouvelles des transferts de charges de décentralisation, par le biais de la TIPP, mesures dont certaines sont des rattrapages non pérennes.

- un produit de TIPP de 916,329 M€, pour 904,521 M€ inscrits au budget (+ 1,3%) et 913,485 M€ au compte 2009 (+ 0,3%). Ce montant de 916,329 M€ se décompose en 793,464 M€ au titre des consommations effectives de carburant, 48,694 M€ au titre de la garantie de l'Etat d'assurer le montant minimum de compensation prévu en loi de finances, 66,408 M€ au titre de la modulation au taux maximal autorisé à la Région (contre 67,97 M€ prévus au budget et 72,529 M€ constatés au compte 2009),
- des dotations proprement dites de l'Etat de 1 158,042 M€ soit +3,172M€ (+0,3 %) par rapport au budget 2010 (1 154,870 M€) et +6,017 M€ (+0,5%) sur 2009 (1 152,025 M€),
- des recettes diverses (amendes de police, FCTVA, produits financiers, contribution des familles aux frais de restauration et d'hébergement des lycées) pour 278,176 M€ contre 242,517 au budget 2010, et 384,689 M€ au compte 2009. Ces variations importantes par rapport au budget 2010 et au compte 2009, s'expliquent notamment par :
  - une réduction importante de l'apport des amendes de police, tant par rapport au budget (- 6,4M€) que par rapport au compte 2009 (- 10,6M€),
  - le caractère non récurrent de l'apport exceptionnel de FCTVA intervenu en 2009, soit – 90M€ en 2010, quand bien même le produit FCTVA 2010 est supérieur au montant budgété (8,7M€),
  - un reversement du Fonds Social Européen en 2010 de 13,7M€ correspondant à un retard de paiement datant de plusieurs années,

- des recettes exceptionnelles non récurrentes dans le poste des ressources « divers » (restitution d'un trop perçu par l'AP-HP, versement anticipé sur la ZAC Paris Rive Gauche, cofinancement du Plan Espoir-Banlieues).

Il s'agit là d'éléments de ressources par définition aléatoires, peu prévisibles et pour partie non récurrents.

- Des recettes sur prêts et avances de 58,019 M€ contre 57,858 M€ prévus au budget 2010 et 64,711 M€ constatés au compte administratif 2009.

## **LE RECOURS A L'EMPRUNT**

La réalisation de l'équilibre budgétaire annuel en 2010 induit la mobilisation d'un montant d'emprunt de 624,502 M€ sur une enveloppe de 986,908 M€ retenue dans le budget 2010. Ce montant de 624,502 M€ est égal à la différence entre les dépenses totales à assumer en crédits de paiement et le montant effectivement constaté des « recettes permanentes ».

L'évolution du taux de mobilisation réelle de l'enveloppe d'emprunt votée au budget, soit 49% en 2005 et 2006, 67% en 2007, 76% en 2008 et 76% à nouveau en 2009<sup>2</sup>, se réduit à 63% en 2010 en raison de recettes supérieures aux prévisions et d'un montant total de dépenses inférieur de 231 M€ à celui budgété, ce qui a diminué très significativement le besoin de recourir à l'enveloppe d'emprunt pour assurer l'équilibre du budget.

## **LES DEPENSES DE L'EXERCICE (CREDITS DE PAIEMENT)**

D'un montant total de 4 441,627 M€, inférieures de 5,710 M€ à celles de 2009 (4 447,337 M€), soit une diminution de 0,1%, elles sont inférieures de 230,986 M€ à celles inscrites au budget 2010 (4 672,613 M€), soit un taux de réalisation de 95%, très proche de celui de 2009 (96,6%).

Elles se décomposent de la manière suivante :

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Elles s'élèvent à 1 876,851 M€, en baisse de 105,740 M€ (- 5,3%) par rapport à 2009 (1 982,591 M€) et sont inférieures de 145,656 M€, soit 7,2%, sur le budget 2010 (2 022,507 M€).

Elles sont constituées de :

- 1 624,717 M€ de dépenses d'équipement, en baisse de 122,501 M€, soit 7%, sur 2009 (1 747,218 M€), et inférieures de 114,686 M€ (- 6,6 %) à celles prévues au budget 2010 (1 739 403 M€),
- 252,134 M€ de charge de la dette (remboursement du capital et autres mouvements financiers) contre 283,104 M€ prévus au budget 2010 (- 10,9%) et 235,373 M€ constatés au compte 2009 (+ 7,1%).

Ces dépenses d'investissement traduisent le coût d'exécution, pour l'année 2010, des autorisations de programme (AP) adoptée par le Conseil régional au cours des dix à quinze années qui précédent.

<sup>2</sup> la stabilisation de 2009 résultait notamment d'un versement exceptionnel et non récurrent de FCTVA sans lequel le taux de mobilisation aurait été très proche de 90%.

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses d'équipement, par rapport au budget primitif 2010 et aux montants constatés au compte administratif 2009, sont les suivantes (millions € et pourcentages) :

Chapitres budgétaires	compte 2010	var. / budget 2010	var. / compte2009
Formation prof. et apprentissage (901)	34,510 M€	- 23,4%	- 22,7%
Enseignement (902)	607,428 M€	- 5,3%	- 10,8%
Culture, sports et loisirs (903)	51,817 M€	- 13,3%	+ 38,4%
Santé et action sociale (904)	54,116 M€	- 6,6%	- 9,6%
Aménagement des territoires (905)	279,349 M€	- 8,1 %	- 1,4%
Environnement (907)	119,740 M€	- 2,3%	+ 1,9%
Transports (908)	376,799 M€	6%	- 5,4%
Action économique (909)	87,496 M€	- 6,3%	- 22,6%
Ensemble des chapitres d'intervention	1 611,254 M€	- 6,6%	- 7,1%
Services généraux ( 900 )	13,463 M€	- 7,6%	- 0,5%
TOTAL tous chapitres (hors dette)	1 624,717 M€	- 6,6%	- 7%

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 564,776 M€, en hausse de 100,030 M€, (+ 3,4%) par rapport à 2009 (2 464,746 M€), en baisse de 85,330 M€ (- 3,2%) par rapport au budget 2010 ( 2 650,106 M€ ).Elles sont constituées de :

- 2 370,143 M€ de fonctionnement hors dette (contre 2 343,798 M€ en 2009, + 1,1%), incluant 173,244 M€ pour le fonctionnement de l'institution régionale (contre 174,570 M€ en 2009, - 0,8%) et 2 406,394 M€ au budget 2010 (- 1,5%),
- 194,633 M€ de charge des intérêts de la dette et autres mouvements financiers, contre 120,948 M€ en 2009 (+ 60,9 %) et 243,712 prévus au budget 2010 (- 20,1%).

Les variations observées, chapitre par chapitre, en matière de dépenses de fonctionnement, par rapport au budget 2010 et aux montants constatés au compte 2009, sont les suivantes (en millions € et pourcentages) :

Chapitres budgétaires	compte 2010	var. / budget 2010	var. / compte2009
Formation prof. et apprentissage (931)	716,235 M€	- 1%	- 1,7%
Enseignement (932)	503,650 M€	- 1,2%	+ 1,6%
Culture, sports et loisirs (933)	59,956 M€	- 8,4%	- 4,8%
Santé et action sociale (934)	10,752 M€	- 7,6%	+ 3,1%
Aménagement des territoires (935)	30,657 M€	- 11,8%	- 14,4%
Environnement (937)	27,356 M€	- 2,7%	+ 2,6%
Transports (938)	713,267 M€	- 0,2%	+ 3,7%
Action économique (939)	128,260 M€	- 2,9%	+ 11,7%
Ensemble des chapitres d'intervention	2 190,133 M€	- 1,4%	+ 1,3%
Services généraux (930)	177,790 M€	- 3,2%	- 3,4%
Frais fonctionnement groupes d'élus	2, 220 M€	- 5,8%	- 5,6%
Total tous chapitres (hors dette)	2 370,143 M€	- 1,5%	+ 1,1%

### EVOLUTION COMPAREE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Les évolutions respectives des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement depuis l'année 2004, année qui précède la mise en œuvre de la phase 2 de la décentralisation (loi du 13 août 2004), sont les suivantes (charge de la dette incluse) :

Dépenses d'investissement	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
En M€	1647	1696,1	1702,2	1727,5	1864,2M€	1982,6	1876,9
Evolution	100	103	103,4	104,9	113,2	120,4	114,-
% du total	58,9%	54,7%	48,8%	44,5%	44,3%	44,6%	42,3%
<b>Fonctionnement (M€)</b>	1154,2	1403,6	1786,5	2156,8	2344,2	2464,8	2564,8
Evolution	100	121,6	154,8	186,9	203,1	213,5	222,2
% du total	41,1%	45,3%	51,2%	55,5%	55,5%	55,4%	57,7%
<b>TOTAL (M€)</b>	2801,2	3099,7	3488,7	3884,2	4209,2	4447,4	4441,7
Evolution	100	110,6	124,5	138,7	150,3	158,8	158,6

On peut ainsi constater que l'augmentation moyenne annuelle des dépenses, sur les années 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, par rapport à celles de l'année 2004, est de 2,3% pour l'investissement, de 20,4% pour le fonctionnement, et de 9,8% sur le total.

Après 2007, 2008, et 2009 qui marquaient une stabilisation des parts relatives des dépenses d'investissement et de fonctionnement, en relation avec l'arrivée à un palier des conséquences financières directes de la phase 2 de la décentralisation, l'année 2010 fait apparaître un nouvel affaiblissement de la part des dépenses d'investissement. Cette évolution résulte essentiellement de la croissance forte, en fonctionnement, de la charge des intérêts de la dette en 2010, largement due à la constitution dans les comptes d'une provision de 80 M€ destinée à lisser, à l'avenir, la charge de ces intérêts. En faisant abstraction de cette provision la part des dépenses de fonctionnement s'élève néanmoins à 56,9% en 2010.

## **EVOLUTION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE REGIONALE**

Ces engagements ont deux sources principales :

- les volumes annuels de dépenses futures découlant des programmes d'investissement autorisés chaque année par le vote des Autorisations de programme (AP) et, à un largement moindre degré, par le vote des Autorisations d'Engagement (AE) en matière de fonctionnement ;
- la charge de la dette (remboursements annuels du capital, des intérêts et autres frais financiers)

L'examen de la situation de ces engagements financiers, au terme de l'année 2010, conduit aux principaux constats suivants :

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INVESTISSEMENT (AP)**

Au 31 décembre 2010 le montant total cumulé des AP « affectées » (c'est-à-dire ayant reçu, après leur vote au budget, l'aval de la Commission permanente du Conseil régional) mais non encore « mandatées » (c'est-à-dire n'ayant pas encore généré de paiement) est de 6 545,3 M€ (6 591,2 M€ au 31 décembre 2009).

S'agissant des AP « engagées » (c'est-à-dire ayant donné lieu, après leur affectation, à un engagement financier juridiquement acté) non encore mandatées, leur cumul s'élevait à 6 055 M€ au 31 décembre 2009, il atteint 6 350,2 M€ au 31 décembre 2010.

Ainsi, au 31 décembre 2010, les montants minimaux de dépenses d'investissement que la Région devra assumer au cours des années 2011 et suivantes ( du seul fait des décisions antérieures ) s'élèvent à 6 545,3 M€ en AP affectées et 6 350,2 M€ en AP engagées. Ces montants correspondent respectivement à l'équivalent de 4 années et 3ans 11 mois de dépenses 2010 en crédits de paiement d'investissement hors dette.

Il est précisé dans le rapport de l'exécutif que 59% des engagements restant ainsi à assumer sont concentrés sur les secteurs des lycées et des transports en commun (1 504 M€ pour les lycées, contre 2 143 M€ fin 2008 et 1 674 M€ fin 2009 ; 2 377 M€ pour les transports, contre 1 913 M€ fin 2008 et 2 195 fin 2009). L'augmentation des engagements entre 2008 et 2010 est la plus forte dans les transports en commun. Ils restent importants en volume sur les lycées mais continuent à décroître. Le tableau de la page 343 du rapport apporte d'utiles informations sur le niveau des engagements par secteurs d'intervention de la Région.

### ENGAGEMENTS EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT (AE)

Dans ce domaine, les dépenses d'ores et déjà affectées ou engagées et restant à mandater résultent principalement de glissements d'exécution plutôt que d'engagements pluriannuels proprement dits (précision confirmée dans le rapport de l'Exécutif).

Au 31 décembre 2010 les montants d'AE affectées et d'AE engagées restant à mandater s'élèvent respectivement à 702 M€ ( en hausse de 1% sur 2009 ) et 668,5 M€ ( en hausse de 12% sur 2009 ).

### ENGAGEMENTS RESULTANT DE L'EMPRUNT

Le service de la dette a généré en 2010 des dépenses de 252,134 M€ au titre du remboursement du capital et des frais financiers en section d'investissement, contre 235,373 M€ en 2009 (+ 7,1%), ainsi que 194,633 M€ au titre des intérêts et frais financiers en section de fonctionnement, contre 120,948 M€ en 2009 ( + 60,9% ). Au total la charge de la dette (capital + intérêts) représente, en 2010, 446,767 M€ contre 356,321 M€ en 2009 (+ 25,4%).

Comme on l'a vu plus haut, la charge de la dette en fonctionnement en 2010 inclut une provision de 80 M€, destinée à lisser à l'avenir l'augmentation de cette charge. Si l'on fait abstraction de cette provision, la charge totale de la dette augmente de 2,9%.

L'encours de la dette s'établit comme suit, depuis 2000, ( en M€ au 31 / 12 ) :

Encours :	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette courante :	1 778	1 723	1 614	1 661	1 885	2 052	2 195	2 400	2 754	3 127	3 507
METP	605	420	282	161	93	56	37	24	11	2	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 383</b>	<b>2 143</b>	<b>1 896</b>	<b>1 822</b>	<b>1 978</b>	<b>2 108</b>	<b>2 232</b>	<b>2 424</b>	<b>2 765</b>	<b>3 129</b>	<b>3 507</b>

En matière d'évolution prévisionnelle de la charge de la dette, le rapport de l'Exécutif sur le compte administratif 2010, comme en 2009, mais à la différence du rapport sur le compte 2008, ne fournit d'information prévisionnelle que sur l'amortissement du capital et pas sur l'ensemble capital + intérêts.

Au vu des informations ainsi disponibles, et en se plaçant à la date du 31 décembre 2010, la projection de la charge de remboursement du capital de la dette (252 M€ au compte 2010)

situé comme suit l'évolution de celle-ci pour les prochaines années : 2011 : 268 M€, 2012 : 285 M€, 2013 : 307 M€, 2014 : 345 M€, 2015 : 419 M€, 2016 : 379 M€, 2017 : 496 M€<sup>3</sup> .

La structure de la dette en 2010 est la suivante :

- Taux fixe : encours de 2 063,3 M€ soit 73,5%
- Taux variable garanti par des caps : encours de 331,1 M€ soit 14,7%
- Taux variable pur : encours de 411,5 M€ soit 14,7%.

## **ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

La somme des montants ci-dessus inventoriés conduit à constater que le total des engagements correspondants de la collectivité régionale s'élève, au 31 décembre 2010, à 10,754 milliards € (6,545 au titre des AP ; 0,702 au titre des AE ; 3,507 au titre de la dette), en hausse de 345 M€ par rapport à la situation observée au 31 décembre 2009, soit de 3,3%. Cet engagement de 10,754 milliards € représente l'équivalent de 2 ans et 9 mois de ressources « permanentes » 2010.

Toutefois ce chiffrage ne prend pas en compte les engagements financiers inhérents aux Contrat de Plan Etat / Région 2000 / 2006 et Contrat de Projets Etat / Région 2007 / 2013, ainsi qu'aux contrats particuliers conclus entre la collectivité régionale et les départements d'Ile de France pour des opérations d'investissement d'intérêt départemental entrant dans le cadre des politiques régionales<sup>4</sup>

S'agissant du Contrat de Plan 2000 / 2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 668 M€ dont, à fin 2010, 97,7% ont été affectés, soit 4 562 M€, et 3 803 M€ ont fait l'objet de paiement (CP). En supposant que la totalité soit finalement affectée, l'engagement résiduel non déjà inclus dans les AP affectées restant à mandater est donc de l'ordre de 106 M€.

S'agissant du Contrat de Projets 2007 / 2013, l'engagement de financement de la Région est de 3 459 M€ (y compris le Plan Seine) dont, à fin 2010, 2 135 M€ ont été affectés et dont 306 M€ ont été mandatés. L'engagement en AP non encore affectées est donc de 1 324 M€.

Quant aux contrats particuliers avec les départements d'Ile de France, le rapport de Jean-Michel PAUMIER (cité en note de bas de page n° 4) estime à environ un milliard € la part de la collectivité régionale dans les engagements contenus dans ces contrats. Ces contrats étant récents, et en l'absence d'autres informations, on supposera que les AP les concernant n'ont pas encore été ouvertes ou, en tout cas, affectées.

Enfin, dans la rubrique des engagements financiers on ne peut omettre de citer, même si les risques de défaut des débiteurs sont très faibles, le volume des capitaux restant dus par les entreprises et collectivités (SNCF, RATP, RFF, villes nouvelles, etc..) bénéficiaires de prêts de la Région. Le montant global en était de 694,6 M€ à fin 2009. Sauf erreur leur montant fin 2010 n'est pas disponible à la date de cet avis.

Il résulte de tout ce qui précède que, même en laissant de côté cette dernière rubrique, l'ensemble des engagements financiers de la Région s'établit au 31 décembre 2010 à de l'ordre de 13 milliards € (10,7 + 0,10 + 1,3 + 1) soit l'équivalent de 3 ans et 5 mois de ressources « permanentes » ( au niveau de celles-ci dans le compte administratif 2010, soit 3,817 milliards € ).

<sup>3</sup> Compte non tenu des emprunts qui seront contractés en 2011 et au-delà.

<sup>4</sup> cf. le rapport de Jean-Michel PAUMIER sur « Quelles perspectives pour les partenariats public – privé (PPP) et d'autres nouveaux modes de financement pour les investissements en Ile-de-France » [juin 2010 p 15 et 16

Bien entendu, ce chiffrage ne tient pas compte, à ce stade, des engagements financiers inhérents aux nouveaux projets de transports en commun réunis sous l'appellation « Grand Paris Express ».

## **CONSIDERANT PAR AILLEURS**

### **SUR L'AFFECTATION DES AP ET DES AE OUVERTES AU BUDGET 2010**

- Que les AP ont été affectées pour 75% par rapport au budget 2010, pour un montant de 1 580,1 M€, sur un total d'AP ouvertes de 2 105,4 M€, sachant que l'exécutif régional a pour ligne de conduite de mieux séquencer les décisions d'affectation en fonction de l'état d'avancement des travaux préparatoires

Selon les informations apportées dans le rapport de l'exécutif les taux d'affectation sont supérieurs ou égaux à 85% en matière de :

- fonctionnement de l'institution régionale,
- affaires européennes et internationales,
- sport, loisir et tourisme,
- logement.

Ils sont inférieurs à 85% dans les secteurs suivants :

- actions interrégionales (3%) du fait de l'absence d'accord avec l'Etat sur la ligne Paris-Troyes et sur le canal Seine-Nord,
- culture (63%) du fait de l'arrêt des financements Etat pour la construction de la Philharmonie de Paris,
- lycées (70%) du fait que les programmes 2006 et 2007 ne sont pas encore passés en phase travaux,
- aménagement des territoires (75%) du fait du démarrage opérationnel progressif des « nouveaux quartiers urbains »,
- sécurité (34%) du fait de l'absence d'accord avec l'Etat sur les commissariats à rénover,
- transports en commun de voyageurs (70%) compte tenu de l'avancement opérationnel des liaisons tramways.

Le tableau figurant en page 41 du rapport de l'exécutif complète ces informations.

- Que les AE ont été affectées à hauteur de 96,4% des AE ouvertes au budget 2010, soit pour 2 070 M€ sur un total d'AE ouvertes de 2 147 M€.

## **SUR L'EXECUTION DU CONTRAT DE PLAN 2000 - 2006 ET DU CONTRAT DE PROJETS 2007 - 2013 :**

### **CONTRAT DE PLAN ETAT / REGION 2000 – 2006 :**

- que son exécution s'est poursuivie en 2010 :
  - 40,2 M€ supplémentaires ont été affectés en 2010, portant le taux d'affectation cumulé, fin 2010, à 97,7% soit à 4 562 M€ sur un total d'engagement de 4 668 M€ ;
  - 280,3 M€ ont été mandatés en 2010, portant le montant cumulé des dépenses effectives (crédits de paiement) à 3 803,2 M€, soit 81,5 % des engagements initiaux de la Région, contre 75,5% à fin 2009.

Il resterait donc à mandater 759 M€ sur les AP ayant fait l'objet d'affectation.

On peut noter que certains articles du contrat ont atteint un taux de mandatement supérieur à 100% [volet 1 : qualité de service (131%), environnement (108,5%) ; volet 2 : tourisme (136,7%), enseignement supérieur, recherche et technologies de l'information et de la com. (101,4%) ; volet 3 : logement (115,7%) ; volet 4 : politique de la ville et requalification urbaine (100,4%) ].

A l'inverse, certains chapitres présentent un taux de mandatement très faible ou faible [volet 1 : transports de marchandises en site propre (49,6%) ; volet 4 : territoires prioritaires (50,2%), soutenir les dynamiques territoriales (1,5%), coopération interrégionale (22,9%).

### **CONTRAT DE PROJETS ETAT / REGION 2007- 2013 :**

- Que son exécution a débuté en 2007 et se poursuit de la façon suivante :
  - En affectation de crédits, le montant s'élève, à fin 2010, à 2 129,75 M€, sur un engagement initial de 3 459 M€<sup>5</sup> (1) pour la Région, soit un taux d'affectation cumulé de 62,18% (contre 48% à fin 2009).
  - En montant mandaté le cumul à fin 2010 est de 305,12 M€, soit 8,91% de l'engagement total contre 4% à fin 2009).
  - Pour chacun des Grands Projets et autres contrats, les taux d'affectation et de mandatement atteints sont les suivants :
    - Grand Projet 1 « Agir sur le chômage » : 42,3% d'affectation, mandatement 26,4% ;
    - Grand Projet 2 « Favoriser une plus grande cohésion sociale » : 57,6% d'affectation, mandatement 12% ;

---

<sup>5</sup> y compris les engagements au titre du Plan espoir banlieue, du contrat de projets interrégional Seine 2007 / 2013 entre l'Etat et les régions Picardie, Bourgogne, Basse Normandie, Haute Normandie, Champagne-Ardenne et Ile de France.

Grand Projet 3 « Renforcer l'attractivité de l'Île de France » : 22,3% d'affectation, mandatement 3,2% ;

volet « culture » du Grand Projet 4 « Conforter le rayonnement international de la Région capitale » : 29,1% d'affectation, mandatement 4%,

volet « sport » du Grand Projet 4 : 38,2% d'affectation, mandatement 8,8% ;

volet « pôles de compétitivité et création d'entreprises innovantes » du Grand Projet 4 : 52,6% d'affectation, mandatement 37,9% ;

volet « enseignement supérieur et recherche universitaire » du Grand Projet 4 : 29,2% d'affectation, mandatement 5,2% ;

volet « recherche et innovation du Grand Projet 4 : 63,6% d'affectation, mandatement 21,6% ;

volet « modernisation du réseau existant et plus particulièrement du RER » du Grand Projet 5 « contribuer à l'accessibilité » : 84,6% d'affectation, mandatement 7,6% ;

volet « engagement des travaux de 16 opérations » du Grand Projet 5 : 110,5% d'affectation, mandatement 10,1%

volet « mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes » du Grand Projet 5 : 51,6% d'affectation, mandatement 10,1% ;

volet « études et premiers travaux d'opérations de transport en commun » du Grand Projet 5 : 16% d'affectation, mandatement 0,3% ;

volet « opérations interrégionales » du Grand Projet 5 : 9,1% d'affectation, mandatement 2,1% ;

volet « opérations fret » du Grand Projet 5 : 49,7% d'affectation, mandatement 15,7%

Grand Projet 6 « Valoriser l'agriculture et la forêt », 42,5% d'affectation, mandatement 23,3%% ;

Grand Projet 6 « Lutter contre le changement climatique » : 96,8% d'affectation, mandatement 18,1% ;

Grand Projet 7 « Prendre en compte les enjeux environnementaux » : 48% d'affectation, mandatement 28,6%% ;

Plan Espoir Banlieue : 0,8% d'affectation, mandatement 0% ;

Contrat de Projet interrégional « Seine » : 14% d'affectation, mandatement 1,5%.

Des informations plus complètes que précédemment, notamment en matière de mandatement, figurent désormais dans le rapport de l'exécutif sur l'exécution du Contrat de Plan 2000 / 2006 et du Contrat de Projets 2007 / 2013 (cf. les pages 331 à 340 et 384 à 391).

## **CONSIDERANT ENFIN**

- Que les membres de la commission des Finances et du Plan du CESER n'ont pu disposer d'un accès, par voie électronique, au rapport de 396 pages de l'exécutif régional que le mardi 7 juin, alors que leur réunion sur un projet d'avis avait lieu le 10 juin au matin et qu'à la date du 10 juin, aucun d'entre eux, à l'exception du rapporteur budget, n'avait reçu des services de la Région un exemplaire papier dudit document, seul support permettant un réel travail d'étude du compte administratif pour fonder leurs analyses et leurs avis.
- Que les membres de l'Assemblée plénière du CESER appelés à délibérer sur le présent avis, n'ont pu disposer de ce même rapport de l'exécutif que très peu de temps avant leur séance du 16 juin
- Que cette situation est incompatible avec la possibilité d'une réelle analyse de l'objet de leur consultation et constitue donc, de fait, un très grave handicap pour le fonctionnement de l'Institution.

## **EMET L'AVIS SUIVANT :**

### **ARTICLE 1 :**

Le CESER prend acte du compte administratif 2010.

### **ARTICLE 2 :**

Le CESER réitère, avec la plus grande insistance, l'expression de ses préoccupations récurrentes concernant les conditions de délai qui lui sont imposées par l'exécutif régional pour l'accomplissement de sa mission légale consultative en matière de comptes et budgets de la collectivité régionale.

Réaffirmant sa volonté de contribution positive et utile au fonctionnement des institutions régionales, le CESER, se référant aux intentions exprimées à ce sujet au président du CESER par le président du Conseil régional au mois d'avril 2011, demande qu'à tout le moins les données chiffrées des comptes destinées à figurer dans le rapport de l'exécutif lui soient communiquées à l'avenir, beaucoup plus tôt, sans attendre l'ultime finalisation des commentaires dont l'exécutif entend les accompagner dans son rapport.

### **ARTICLE 3 :**

Le CESER remercie les services de la Région pour les compléments d'information que le rapport sur le compte administratif 2010 apporte, conformément à ses demandes, sur un certain nombre de points, et notamment en matière de gestion de la dette et de mobilisation de l'emprunt, ainsi que d'exécution des contrats de plan 2000-2006 et de projets 2007-2013.

Il exprime à nouveau le souhait que les informations sur le profil de l'amortissement en capital de la dette s'accompagnent d'une prospective indicative sur la charge annuelle des intérêts afférents à celle-ci, de manière à disposer d'une meilleure lisibilité, ainsi que sur l'utilisation future de la provision de 80 M€ constituée dans le compte 2010 pour lisser dans le temps la charge de la dette.

### **ARTICLE 4 :**

Le CESER constate que le compte administratif 2010 enregistre, comme le souligne le rapport de l'exécutif à beaucoup d'égards, quelques données inquiétantes pour l'avenir, au regard de la préoccupation qu'ils partagent « *d'optimisation continue de l'allocation de ressources en fonction de la mise en œuvre des priorités régionales dans le temps* » (cf. les orientations budgétaires 2011) :

- L'accentuation de la part des recettes aléatoires, peu prévisibles et, pour certaines, de nature non récurrente, dans l'ensemble des ressources, alors que l'incertitude persiste sur les effets de la réforme du financement des collectivités régionales accompagnant la réforme de la taxe professionnelle ;

- La quasi stabilisation en euros courants des dotations de l'Etat ;
- La quasi suppression, comme cela a déjà été relevé, de l'autonomie fiscale des collectivités régionales, contrairement aux intentions avancées par l'Etat lors de l'adoption de la loi de juillet 2004 sur l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le caractère faussement rassurant du plus faible taux de mobilisation de l'enveloppe d'emprunt qui résulte, pour 2010, d'une enveloppe budgétée à un niveau élevé ( 987 M€ d'enveloppe au budget, 625 M€ mobilisés ) pour des motifs qualifiés, à l'époque, de « conjoncturels » par l'exécutif, alors que, en pratique, on constate dans le compte administratif, à la fois un supplément de ressources inattendues et très probablement non récurrentes ainsi que des crédits de paiement significativement inférieurs aux dépenses budgétées ( - 146 M€ en investissements et - 49 M€ en charge des intérêts de la dette ).

Le CESER appelle donc à la plus grande vigilance en matière de charges de fonctionnement. Il rappelle, à cet égard, le souhait qu'il a formulé dans son avis du 10 novembre 2010 que l'impact en coûts de fonctionnement de la politique d'investissement soit systématiquement anticipé dans la gouvernance pluriannuelle de cette politique.

Il veut voir un premier signe positif dans le fait que les dépenses de fonctionnement de l'institution régionale soient, en 2010, très légèrement inférieures à celles de l'année 2009, appréciation qui trouve cependant ses limites dans le fait que ceci ne résulte pas de la pratique d'une comptabilité analytique.

#### ARTICLE 5 :

S'agissant des contrats de plan 2000-2006 et de projet 2007-2013, le CESER :

- Constate que, pour le contrat de plan 2000-2006, un taux de mandatement de crédits de paiement supérieur à 100% de l'engagement initial de la Région a été atteint sur certains articles, mais que le taux d'affectation, et donc de mandatement, est nul en ce qui concerne les « conditions d'exécution, de mise en œuvre et évaluation » (volet 4-3 du contrat). Ces constats viennent conforter ses demandes réitérées relative à la nécessaire évaluation, sans plus attendre, de la mise en œuvre de ce contrat, dans une optique d'évaluation des politiques publiques par un ou des cabinets extérieurs indépendants tant de l'Etat que de la Région.
- Souligne, une nouvelle fois, pour le contrat de projets 2007-2013, que si le taux d'affectation de 62% à fin 2010, peut paraître satisfaisant<sup>6</sup> ( 1 ), celui de la concrétisation sur le terrain ne s'élève, en termes de mandatements, qu'à un peu moins de 9% de l'engagement de la Région, au terme de la 4<sup>ème</sup> année de mise en application de ce contrat.

Quelles qu'en soient les causes, y compris celles pouvant résulter de la tenue par l'Etat de ses propres engagements, le CESER ne peut, une nouvelle fois, qu'exprimer sa préoccupation devant le rythme réel de cette mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

<sup>6</sup> sous condition, bien entendu, qu'il ne prenne pas en compte des affectations de crédits déjà comptabilisées au titre du Contrat de Plan 2000-2006